

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1546

11 août 2009

SOMMAIRE

54th Street Holdings	74188	G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles	74197
African Mining Securities Investment Group S.à.r.l.	74204	IFocus S.à r.l.	74162
Air Dessiré S.à r.l.	74207	Immo-Croissance SICAV-FIS	74200
Ambuvita S.A.	74171	Impax Solar Investments S.à r.l.	74200
Amfico S.à r.l.	74208	Isola Group	74208
ARC Asset Management S.A.	74202	Jobelux S.A.H.	74170
Atex Finance S.A.	74203	Lapo S.A.	74197
Awesome S.à r.l.	74201	Loriner Holding S. à r.l.	74207
Berberis S.A.	74203	LSF6 Rio S.à r.l.	74202
Biofuel Investments S.A.	74200	MFO Green Capital S.A.	74188
Bon Espoir S.A.	74188	MFO Racing S.A.	74181
Cogenaf S.A.	74169	Mount Mezzanine S.A.	74202
Consolidated Securities Investments S.A.	74199	Nacaza S.A.	74207
Cresco Capital German Small Prop 3 S.à r.l.	74205	Noesi S.A.	74198
Czech Real Estate Regions S.à.r.l.	74206	Ogepar S.A.	74169
Dalupa Holding Luxembourg S.A.	74197	Olimpus S.A.	74171
Debbie Investments S. à r.l.	74201	Peria S.A.	74170
De Schifflenger Schreiner s.à r.l.	74204	Pompes Funèbres Wagner S.à r.l.	74198
D-R Luxembourg Holding 1	74172	Positronia S.A.	74198
Empe S.à r.l.	74208	Power Group Nexus Germany S.A.	74206
Eurofin Management S.A.	74199	RI Luxembourg Finance Sàrl	74207
Everard & Maciech S.à r.l.	74169	Saipem Discoverer Invest Sàrl	74181
Excelsior Hotel S.A.	74200	Schweitzer Luxembourg S.à r.l.	74205
Ex-Protect S.à r.l.	74204	Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l.	74206
FactSet Europe S.à.r.l.	74169	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	74202
Faldo Holding S.A.	74197	Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l.	74201
Farko Invest S.A.	74162	Staveley S.A.	74206
Finproject Services S.A.	74199	Strateteq International S.A.	74162
Finsweet S.A.	74188	T.P.I. - Together Production International Sàrl	74205
Frënn vun de Biekerecher Guiden & Scouten A.s.b.l.	74181	United Group S.A.	74203
Galiver Holding S.A.	74162	ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR	74205
Gartok	74198		
G.H.N. S.A.	74199		

Galiver Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 80.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009092879/9.

(090111360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Farko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 140.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009092881/9.

(090111357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Strateteq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 44.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009092882/9.

(090111355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

IFocus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.239.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Mermaid Lagoon S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

"NoPayNet Holding ApS", a company incorporated under the laws of Danish, having its registered office at Karrebæksvej 926, 4736 Karrebæksminde, Denmark.

All represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "IFocus S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred twenty five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mermaid Lagoon S.à r.l., 75 shares:	EUR 9,375
2.- NoPayNet Holding ApS, 25 shares:	EUR 3,125
Total: 100 shares:	12,500

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.-EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

Mr Alexander H. Eriksen, Director, with professional address at 2 Bears Rails Park, Crimp Hill, Old Windsor, SL4 2HN, UK;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the signature of the sole manager.

2) The Company shall have its registered office at L - 1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Mermaid Lagoon S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

"NoPayNet Holding ApS", une société de droit danois, ayant son siège social à Karrebæksvej 926, 4736 Karrebæksminde, Danemark.

Toutes deux représentées par Mr Régis Galiotto, juriste, avec une adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "IFocus S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Mermaid Lagoon S.à r.l., 75 actions:	EUR 9,375
2.- NoPayNet Holding ApS , 25 actions:	EUR 3,125
Total: 100 actions:	12,500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000.- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Alexander H. Eriksen, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 2 Bears Rails Park, Crimp Hill, Old Windsor, SL4 2HN, UK;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009094474/351.

(090113259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Cogenaf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COGENAF S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009093971/12.

(090111860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Ogepar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OGEPAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009093969/12.

(090111861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.479.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FactSet Europe S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009093968/12.

(090111862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Everard & Maciech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.385.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour EVERARD & MACIECH SARL
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009093967/12.

(090111863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Peria S.A., Société Anonyme,
(anc. Jobelux S.A.H.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 20.360.

Im Jahre zweitausendneun, den dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in außerordentlicher Gesellschafterversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft "JOBELUX S.A.H.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 20 360, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 06. April 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 121 vom 9. Mai 1983.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 20. Juli 2004, welche Abänderungsurkunde im Mémorial am 4. Oktober 2004, unter der Nummer 984 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Frank DREU, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Brendan KLAPP, Angestellter, wohnhaft in Bettemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Natalie FRESINGER, Angestellte, wohnhaft in D-54533 Hasborn.

Der Stimmenzähler bestätigt, dass das Aktienkapital vollständig vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigefügt.

Der Vorsitzende stellt daraufhin folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Gesellschaftsnamens in "PERIA S.A." und dementsprechende Abänderung von Artikel EINS (1) der Satzung;

2) Abänderung von Artikel FÜNF (5) der Satzung durch einfache Streichung ohne Ergänzung seines fünften Absatzes.

3) Abänderung von Artikel ELF (11) der Gesellschaftsordnung in dem sein zweiter und letzter Satz einfach gestrichen wird.

II.- Die Anwesenden und die vertretenen Gesellschafter und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und dem vorliegenden Protokoll beigefügt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche EINTAUSENDZWEIHUNDERTFÜNFZIG (1.250) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftsnamen von "JOBELUX S.A.H.", in denjenigen von "PERIA S.A." abzuändern, so dass demzufolge Artikel EINS (1) der Gesellschaftssatzung auch abgeändert werden muss, um denselben folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. "Es besteht eine Gesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft und unter der Bezeichnung "PERIA S.A."."

Innerhalb der Stadt Luxemburg kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. Die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb der Stadt Luxemburg kann nur durch Gesellschafterbeschluss und zu den Voraussetzungen einer Satzungsänderung erfolgen.

Sollte der Verwaltungsrat der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den einfachen Austausch mit dem Büro am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen dem

Büro am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft welche, unabhängig von der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet. Sie kann unter Beachtung der einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen, falls erforderlich, vorzeitig aufgelöst werden.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Abänderung von Artikel FÜNF (5) der Satzung durch einfache Streichung ohne Ergänzung seines fünften Absatzes.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt den zweiten und zugleich letzten Satz im Artikel ELF (11) der Gesellschaftsordnung einfach zu streichen.

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Gesellschafterversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. DREU, B. KLAPP, N. FRESINGER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. Juli 2009. Relation: EAC/2009/7741. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 21. JULI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009093892/77.

(090112716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Ambuvita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.431.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, Avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009093885/13.

(090112404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Olimpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Le bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Signature

Banque domiciliataire

Référence de publication: 2009093867/13.

(090112349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth of July.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- DRESSER-RAND GROUP INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, in the United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, New Castle County,

hereby represented by Nicolas Charbonnet, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 9 July 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes, amounts receivable, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, whether in Luxembourg or elsewhere.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general manner, the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of any third parties to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

The Company will have the denomination D-R Luxembourg Holding 1.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) represented by 50,000 (fifty thousand) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares") with nominal value of 1.- Euro (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2- Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3- Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4- Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5- Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing 100% of the share capital shall have agreed thereto, and for the rest in accordance with the provisions of article 189 and article 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6- Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1- Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). In such event the board of managers shall be composed of at least two Class A managers and one or several Class B managers.

The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the term of their powers. The managers (gérants) shall stay in function until the appointment of their successors. They are reeligible, but may be removed ad nutum, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

7.2- Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3- Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager (gérant) and one class B manager (gérant) or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4- Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the class A managers and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5- Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting.

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, (i) resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law and (ii) accession to Shares by any new member through subscription, transfer or otherwise will require a unanimous vote of the existing shareholders.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May, at 2.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1- Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

12.2- Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1- General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

13.2- Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital
Dresser Rand Group Inc	50,000	50,000.-	100%
TOTAL	50,000	50,000.-	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

a) A managers (gérants):

- Mr Richardus E. Brekelmans, born on 12 September 1960, in Amsterdam, Kingdom of the Netherlands, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Johan G. Dejans, born on 17 November 1966, in Aarschot, Belgium, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

b) B manager (gérant):

- Mr Jean-Luc Richard, born on 10 October 1954, in Saint-Brieuc, France, residing at 11, rue Lord Mountbatten, F-76280 Saint-Jouin-Bruneval, France;

- Mr Mark Francis Mai, born on 9 December 1960, in California, United States of America, with professional address at West8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042;

- Mr Robert J. Saltarelli, born on 31 July 1954, in Washington, United States of America, with professional address at West8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042; and

2. The sole shareholder resolves that the registered office of the Company shall be established at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- DRESSER-RAND GROUP INC., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, New Castle County; ici représentée par M. Nicolas Charbonnet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et

la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers ou sur des biens mobiliers, à Luxembourg ou ailleurs.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments de dette, sans une offre publique qui pourront être convertibles et l'émission d'obligation non garanties.

De manière générale, la Société peut accorder toute assistance à ses filiales ou aux sociétés du groupe, ainsi qu'à toute entité qui a ou aurait un intérêt avec ses filiales ou sociétés du groupe, et toute autre entité intéressée, prendre toutes les mesures majoritaires et directrices, et mettre en œuvre toute opération, qui peut se révéler utile dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

La Société peut également donner des garanties et accorder des titres en faveur de toute tierce partie afin de sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre groupe de société. La Société peut encore hypothéquer, gager, transférer, et grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société aura la dénomination: D-R Luxembourg Holding 1.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1- Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2- Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3- Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4- Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5- Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant 100% du capital social, et pour le reste en conformité des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6- Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1- Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants de Catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.2- Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3- Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

La Société peut être engagée par la seule signature de son gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, ou par la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été confié par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4- Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5- Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée Générale des associés.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, (i) les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et (ii) en cas de toute nouvelle accession par un nouveau membre par le biais de souscription, de transfert ou autre, il faudra un vote unanime des actionnaires existants.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1- Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2- Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1- Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2- Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence a la loi.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social
Dresser Rand Group Inc	50.000	50.000,-	100%
TOTAL	50.000	50.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

a) Gérants Catégorie A:

- M. Richardus E. Brekelmans, né le 12 septembre 1960, à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à 13-15, avenue de Liberté L-1931 Luxembourg;

- M. Johan G. Dejans, né le 17 novembre 1966, à Aarschot, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

b) Gérant Catégorie B:

- M. Jean-Luc C. Richard, né le 10 octobre 1954, à Saint-Brieuc, France, résidant à 11, rue Lord Mountbatten, F-76280 Saint-Jouin-Bruneval, France;

- M. Mark Francis Mai, né le 9 décembre 1960, en Californie, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est West8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042;

- M. Robert J. Saltarelli, né le 31 juillet 1954, à Washington, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est West8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042; et

2. L'associé unique décide que le siège social de la Société est établi à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le document a été lu en la personne des comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. CHARBONNET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27699. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093862/505.

(090112269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Frënn vun de Biekerecher Guiden & Scouten A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8521 Beckerich, Suebelwee.

R.C.S. Luxembourg F 950.

Suite à une résolution de l'assemblée générale les statuts ont été modifiés comme suit:

Art. 1^{er} . le siège de l'A.s.b.l. Frënn vun de Biekerecher Guiden & Scouten a été transféré à Suebelwee L-8521 Beckerich.

Art. 2. Cette association prend la dénomination de Frënn vun de Biekerecher Guiden & Scouten A.s.b.l.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009093564/11.

(090112411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MFO Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.188.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009093863/13.

(090112355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Saipem Discoverer Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.201.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SAIPEM S.p.A., having its registered office at Via Martiri di Cefalonia 67, 20097 San Donato Milanese, Milan, Italy, here represented by Massimo Regondi, residing at Malnate (VA), I-21046, Via Colombo 2, Italy, duly mandated by a power of attorney as of June 16th, 2009.

A copy of such power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, representing SAIPEM S.p.A., the sole shareholder and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

I. Frigstad Discoverer Invest Ltd. is a company duly incorporated since the 5th day of July 2005 in the British Virgin Islands with registered office at Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

II. The share capital of Frigstad Discoverer Invest Ltd. amounts to two hundred fifteen thousand United States Dollar (USD 215,000.-) and is represented by twenty-one million five hundred thousand (21,500,000) shares with a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each.

III. SAIPEM S.p.A., pre named, is the sole owner of all the twenty-one million five hundred thousand (21,500,000) shares.

IV. Further to an extraordinary general meeting of Frigstad Discoverer Invest Ltd. as of June 16, 2009 resolving the transfer of the effective place of management to Luxembourg and resolving the transfer of the registered office to Luxembourg, the registered office of Frigstad Discoverer Invest Ltd. is hereby transferred from Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands to 70, Grand Rue L- 1660 , Luxembourg, as of this day and the company adopts the Luxembourg nationality (société à responsabilité limitée, Sàrl) as of the same day and the company shall operate under the name of "Saipem Discoverer Invest Sàrl" and that in respect of the deregistration and all acts and things required in the British Virgin Islands to be performed at the former registered office.

V. Such transfer does not operate any dissolution or change in the legal person of the company.

VI. The sole shareholder resolved to cancel the nominal value of the shares.

VII. The sole shareholder resolved to re-establish the nominal value at one United States Dollar (USD 1.-) per share and to represent the share capital of two hundred fifteen thousand United States Dollar (USD 215,000) by two hundred fifteen thousand (215,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

VIII. The sole shareholder resolved to appoint the 4 (four) following persons as managers of the Company for a three year period with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:

- Roberto Stranieri, Manager, with business address at Koningin Julianalaan 12, 2274JK Voorburg, The Netherlands;
- Philippe Michel Janssens, Manager, with business address at 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- Tiziano Zarbo, Manager, with business address at De Villeneuvestraat 37, 3053ZT Rotterdam, The Netherlands;
- Giuseppe Caselli, Manager, with business address at Via Solari 19, I-20144 Milano, Italy;

The mandate of the managers shall expire immediately after the annual general meeting approving the annual accounts of the financial year ending on the 31st December 2011.

IX. The sole shareholder resolved to restate the articles of association of the Company (société à responsabilité limitée) in order to comply with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of the 10th of August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

These shall henceforth have the following wordings:

Art. 1. The Company will exist under the name of "Saipem Discoverer Invest Sàrl".

Art. 2. The registered office is set at the municipality of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The nationality of the Company may be changed only by way of unanimous vote of all members recorded by a notarial deed.

Art. 3. The purpose of the Company is the investment in oil rig building, rig operating, management, utilisation, exploitation, conveyancing, transfer or sale of any right to equipment such as the topside of a floating production, storage and offloading unit and all related activities. In respect of such equipment and activities, the Company may enter into any contractual arrangements (including contracts conveying any rights of use to the equipment, or rights to rentals in respect of the equipment, to third parties on a temporary or a permanent basis). In order to achieve this purpose, the Company can take loans, secure these, make deposits, and support subsidiary and associated companies through credits, guarantees or in any other manner. Apart from this, the Company can conduct all businesses of a commercial or entrepreneurial nature and especially financing activities, which are directly or indirectly connected with its purpose, or serve to promote/ expedite the achieving of its purpose.

The Company may also enter into arrangements to hedge both, its risks in relation to assets including interest rate risk and exchange risk.

The Company may also acquire, manage, enhance and dispose of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance

and dispose of patents, licenses, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at USD 215,000 (two hundred fifteen thousand United States Dollar) divided into 215,000 (two hundred fifteen thousand) ordinary units, each with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar), each fully paid-up.

Art. 6. The units are freely transferable among the existing members. To non-members they can only be transferred in the limits foreseen by the Law.

Art. 7. The units are not redeemable. On a return of assets on a winding up of the Company or otherwise, the liquidation proceeds will be distributed to the members pro-rata to their respective unitholdings.

Art. 8. The Company is managed in Luxembourg by a board of managers (gérants) being composed of at least three managers (hereafter the "Managers"), members or not, designated by the meeting of members deciding at the simple majority of the units as stipulated in article 16 of the Law for the meetings of members not modifying the articles of association or changing the Company's nationality.

The Managers may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the members.

The Managers may delegate all or part of their powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more managers, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The mandate of the Managers and of the special proxy cannot exceed three years and they shall be re-eligible. The Managers may be removed ad nutum at any time by the members in a general meeting.

All meetings of the Managers shall take place in Luxembourg. Any director may participate in a meeting of the Managers by means of telephone or other similar communications equipment and Managers participating in such a manner shall be deemed to be present in person at such meeting, provided that any Manager so participating does so from within Luxembourg.

A meeting of the Managers may be convened by a Manager at one business day's notice although this requirement may be waived if all the Managers agree.

A resolution in writing signed by all the Managers shall be as effective for all purposes as a resolution passed at a meeting of the Managers duly convened, held and constituted, provided that such a resolution shall only be effective if all Managers signing that resolution have done so in Luxembourg.

The quorum necessary for the transaction of business by the Managers shall be at least 2 (two) Managers but shall at all times consist of at least 1 (one) Manager resident in Luxembourg for tax purposes or employed full-time in Luxembourg. Signatures may appear on single documents or multiple copies of an identical resolution.

Resolutions of the board of Managers will be recorded in minutes signed by the secretary and held at the registered office of the Company.

Art. 9. The Company is bound by the joint signature of two Managers.

Delegation to any Manager is subject to a previous authorization of the members' general meeting.

Art. 10. The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole member or one of the members. In the case of the death of a member, the Company will continue to run among the heirs of the sole member who passed away or, as the case may be, among the surviving members and the inheritance of the member who passed away, all this within the limits of article 189 of the Law. The Company nevertheless knows only one member per unit and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the Company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the members.

Art. 11. The financial year of the Company starts on the 1st of January and finishes on the 31st of December of each year.

The Managers shall establish the annual accounts as foreseen by the Law.

Art. 12. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) pro-rata to his/their unitholding in the Company.

The board of Managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the units subject only to three (3) conditions: i) the board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 13. The general meeting of members properly constituted represents the entire body of the members. It has the most extensive powers to carry out or to ratify such acts as may concern the Company.

Each unit entitles its holder to one vote.

The annual general meeting shall be held at the registered office or at any other location in Luxembourg designated in the convening notices.

If all the members are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

An extraordinary general meeting may be convened in Luxembourg by the Managers.

Art. 14. In case the Company was to have only one single member, the decisions are taken by this single member and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 15. The Company may have an external auditor to be appointed by decision of general meeting of members.

Art. 16. Decisions, other than those amending the articles of association of the Company or changing the Company's nationality, are only validly taken if they are approved by members representing more than half of the units. If because of absence or abstention of members, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation, the members are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

All amendments of the articles of association, other than the change of the Company's nationality, which requires unanimous approval, are decided at a majority of the members representing at least three quarters of the Company's capital. In no case can the majority oblige a member to increase his participation.

In case the Company has only one member, the authority of the meeting of members is attributed to the sole member and the decision of this sole member are taken in the form as foreseen in article 14.

Art. 17. The Company will be dissolved pursuant to the provisions of the Law.

Art. 18. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, reference is made to the provisions of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its registration in Luxembourg are estimated at 7,500.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SAIPEM S.p.A., avec siège social enregistré à Via Martin di Cefalonia 67, 20097 San Donato Milanese, Milan, Italie, ici représentée par Massimo Regondi, résidant à Malnate (VA) I-21046, Via Colombo 2, Italie, dûment mandaté par procuration du 16 juin 2009.

Une copie de ladite procuration en original, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant sera remise en annexe du présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentant SAIPEM S.p.A., associé unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte que:

I. Frigstad Discoverer Invest Ltd. est une société dûment enregistrée le 5 juillet 2005 aux Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Portcullis, TrustNet Chambers, boîte postale 3444, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

II. Le capital social de Frigstad Discoverer Ltd s'élève à un montant de deux cent quinze mille dollars américains (USD 215.000,-) et est représenté par vingt et un millions cinq cent mille (21.500.000,-) parts sociales avec une valeur nominale de zéro point zéro un dollars américains (USD 0,01) chacune.

III. SAIPEM S.p.A., ci-avant nommée, est l'unique détentrice des vingt et un million cinq cent mille (21.500.000) parts sociales.

IV. Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Frigstad Discoverer Ltd en date du 16 juin 2009, il a été résolu de transférer le siège social de gérance et le siège social statutaire à Luxembourg, le siège social de Frigstad Discoverer Ltd étant ainsi transféré de Portcullis TrustNet Chambers, boîte postale 3444, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques à 70, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Luxembourg, en date d'aujourd'hui. La société adopte la nationalité luxembourgeoise (société à responsabilité limitée, Sàrl) le même jour et la société agira sous le nom "Saipem Discoverer Invest Sàrl" et ce conformément aux actes et formalités requis afin d'enregistrer sa radiation aux Iles Vierges Britanniques.

V. Un tel transfert n'entraîne pas la dissolution ni aucun changement dans le chef de la personne morale de la Société.

VI. L'associé unique a résolu d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

VII. L'associé unique a résolu de rétablir la valeur nominale à un dollar américain (USD 1,-) par part sociale pour représenter le capital social de deux cent quinze mille dollars américains (USD 215.000,-) par deux cent quinze mille (215.000) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

VIII. L'associé unique a désigné les 4 personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée de 3 ans et leur a conféré les pouvoirs détaillés à l'article 8 des statuts de la Société:

- Robertio Stranieri, gérant, dont le domicile professionnel se situe à Koningin Julianalaan 12, 2274JK Voorburg, The Netherlands;

- Philippe Michel Janssens, gérant, dont le domicile professionnel se situe à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Tiziano Zarbo, gérant, dont le domicile professionnel se situe à De Villeneuvestraat 37, 3053ZT Rotterdam, The Netherlands;

- Giuseppe Caselli, gérant, dont le domicile professionnel se situe à Via Solari 19, I-20144 Milan, Italie;

Le mandat des gérants expire immédiatement après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

IX. L'associé unique a résolu de refondre les statuts de la société (société à responsabilité limitée) dans le but de se conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "la Loi").

Les statuts sont dorénavant rédigés comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination sociale de "Saipem Discoverer Invest Sàrl".

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune en vertu d'une décision des gérants.

Néanmoins, le changement de nationalité de la société ne pourra être opéré que par vote unanime de tous les associés, enregistré dans un acte notarié.

Art. 3. L'objet de la Société est l'investissement dans la construction de plate-forme pétrolière, l'exploitation de forage, leur gestion, leur utilisation et leur exploitation, le transfert d'actes de propriété, le transfert ou la vente de tous droits liés au matériel tel que la partie émergente de l'infrastructure flottante, le stockage et les unités d'écoulement ainsi que les activités liées. Concernant de tels matériaux et activités, la Société dispose de la faculté de conclure tous types de contrats (incluant des contrats transférant tous droits d'utilisation liés au matériel, ou tous droits de location liés au matériel à des tiers et ce de manière temporaire ou permanente). Afin de réaliser cet objet, la Société peut contracter des prêts, les garantir, faire des dépôts, soutenir ses filiales, les sociétés associées par le biais de crédits, garanties ou de tout autre moyen. En outre, la Société peut exercer toute activité de nature commerciale ou entrepreneuriale et plus particulièrement financer des activités qui sont liées directement ou indirectement à son objet, ou en vue de la promotion / de la facilitation de la réalisation de son objet social.

La Société peut aussi conclure des contrats en vue de sécuriser à la fois les risques liés aux actifs, y compris le risque du taux d'intérêt, et les risques liés au cours de change.

La Société peut aussi acquérir, gérer, développer et céder des prises de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tout titre et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties

à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de biens meubles.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quinze mille dollars américains (USD 215.00,-), divisé en deux cent quinze mille (215.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues dans la loi.

Art. 7. Les parts sociales ne sont pas rachetables. En cas de retour d'actifs dans le cadre d'une mise en faillite de la Société ou en toute autre hypothèse, le produit net de la liquidation sera distribué entre les associés au prorata de leur détention respective.

Art. 8. La Société est administrée et gérée au Luxembourg par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants (ci-après "les Gérants"), associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 16 de la Loi pour les assemblées non modificatives des statuts ou changeant la nationalité de la Société.

Les Gérants peuvent accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Les Gérants peuvent déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Gérants, et/ou agents, associés ou non-associés.

Le mandat des Gérants ainsi que tout pouvoir spécial ne peut excéder trois ans et est renouvelable. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum à tout moment par les associés en assemblée générale.

Tous les conseils de gérance devront être tenus au Luxembourg. Tout gérant pourra participer à un conseil de gérance par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication et les Gérants participant par tel moyen sont considérés comme étant présents physiquement, à condition que tout gérant participant ainsi le fasse depuis Luxembourg.

Un conseil de gérance pourra être convoqué par un Gérant à un jour ouvrable, bien que cette demande puisse être rejetée en cas d'accord unanime de tous les Gérants.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants produira effet pour tous les objets au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance dûment réuni, tenu et constitué, étant entendu qu'une telle résolution ne pourra produire effet que si tous les Gérants qui la signent l'auraient fait aux mêmes conditions au Luxembourg.

Le quorum requis pour toute décision portant sur une transaction commerciale est fixé à au moins deux gérants dont au moins l'un d'entre eux réside fiscalement à Luxembourg ou est employé à plein temps à Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en minutes signées par le secrétaire et seront gardées au siège social de la Société.

Art. 9. La Société est engagée par la signature de deux gérants.

La délégation à un gérant est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, tout ceci dans les limites de l'article 189 de la Loi. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter vis-à-vis de la société. Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour exercer leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le(s) Gérant(s) devra/devront établir les comptes annuels tel que prévu par la Loi.

Art. 12. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, selon qu'il le juge approprié et à tout moment au cours de l'année sociale, à verser un dividende intérimaire aux détenteurs de parts sociales, ceci uniquement à trois (3) conditions: i) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires; ii) ces comptes intérimaires devront avoir été établis moins de trois (3) semaines avant la date du conseil de gérance en question; iii) les comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, doivent faire apparaître des profits disponibles suffisants pour la distribution.

Art. 13. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente tous les associés de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée à Luxembourg par le(s) Gérant(s).

Art. 14. Au cas où la Société viendrait à n'avoir plus qu'un seul associé, les décisions seront prises par l'associé unique et seront dressées par écrit et établies sous la forme de minutes.

Art. 15. La société sera surveillée par un auditeur externe qui sera nommé par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Les décisions, autres que celles modifiant les Statuts ou changeant la nationalité de la Société, ne sont prises valablement que dans la mesure où elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Toutes les modifications des Statuts, autres que le changement de nationalité de la Société, lequel requiert l'approbation unanime des tous les associés, sont prises à la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société. En aucun cas la majorité ne pourra obliger un associé à accroître sa participation.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 14.

Art. 17. La Société sera dissoute conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 18. Tout point non réglé spécifiquement par les présents statuts sera régi par la Loi.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 7.500,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française. Sur demande du même comparant, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. REGONDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25523. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093868/346.

(090112101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Bon Espoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.692.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093866/15.

(090112350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MFO Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.351.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093864/13.

(090112353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Finsweet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.643.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093861/13.

(090112356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

54th Street Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 147.206.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of July,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

QS Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 3,217,122.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 103.193,

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I.- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form.

There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name.

The Company's name is 54th Street Holdings.

Art. 3. Purpose.

The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office.

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital.

The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares.

Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares.

The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III.- Management

Art. 11. Appointment of the managers.

The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers.

All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers.

Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers.

No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV.- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder.

A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings.

General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved..

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of April or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**Art. 17. Financial year.**

The financial year of the Company starts on November 1 and ends on October 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on October 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts.

Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of

shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by QS Holdings S. à r.l., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,200.- Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Charles Stuart Exon, residing at 22, Pintail Street, CA 92646 Irvine, USA; and
- Joe Scirocco, residing at 7, Portica, CA 92657 Newport Coast, USA;
are both appointed as type A manager for an undetermined duration.
- Pierre Boccon-Liaudet, residing at 3, avenue du Dr. Fourcade, F-64100 Bayonne, France;
is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

QS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.193,

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} .- Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination.

La dénomination de la Société est 54th Street Holdings.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote.

Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts.

Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III.- Gérance**Art. 11. Nomination des gérants.**

La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants.

Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés**Art. 15. Associé unique.**

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales.

Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois d'avril ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V.- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 octobre 2009.

Art. 18. Comptes annuels.

Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice.

Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit.

Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation.

La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par QS Holdings S.à r.l., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 2.200,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - Charles Stuart Exon, résidant à 22, Pintail Street, CA 92646 Irvine, USA;
- Joe Scirocco, résidant à 7, Portica, CA 92657 Newport Coast, USA; et
sont tous deux nommés gérants de type A pour une période indéterminée.
- Pierre Boccon-Liaudet, résidant à 3, avenue du Dr. Fourcade, F-64100 Bayonne, France;
est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28608. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093859/445.

(090112240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093871/13.

(090112341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Lapo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.535.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093870/13.

(090112342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Dalupa Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.753.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009093869/13.

(090112344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.415.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093858/15.

(090112361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Positronia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.779.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093872/13.

(090112339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Noesi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.816.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093857/13.

(090112362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pompes Funèbres Wagner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 45, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 131.280.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, Avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009093883/13.

(090112405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Gartok, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 129.813.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2009:

- que Monsieur Carl H. AMON III, demeurant à 124 East 79th Street # 12D, 10021 New York, USA, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Philippe GILAIN, démissionnaire. Monsieur Carl H. AMON terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009093896/15.

(090112203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Eurofin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.003.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093851/13.

(090112365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Finproject Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.556.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093850/13.

(090112366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093849/13.

(090112368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Consolidated Securities Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009

Ratification de la cooptation de Monsieur Pietro DELL'ERA, domicilié au 2, Via Ferruccio Pelli, Palazzo S. Giuseppe, CH-6901 Lugano, comme nouvel administrateur, lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, en remplacement de Monsieur Roberto PUCCIANO, démissionnaire.

Pour la société
CONSOLIDATED SECURITIES INVESTMENTS S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009093546/15.

(090111734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Excelsior Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 99.964.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55443 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009093635/12.

(090111696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009093589/12.

(090111219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.706,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 140.154.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du Conseil de Gérance le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant B de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093560/17.

(090112027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.872.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immo-Croissance SICAV-FIS

Signature

Référence de publication: 2009093080/13.

(090111643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.971.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique tenue en date du 12 juin 2009

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 121 avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Géraldine Schmit et Eddy Dome, gérants de la société, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009093554/17.

(090111946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Awesome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.904.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gestion décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 1^{er} Juillet 2009.

CORREIA José, et PEIGNEUX Alain, Gérants A de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093551/17.

(090111940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.749.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du Conseil de Gérance le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Gérants A de la Société, SCHMIT Géraldine, et MOUGEOLLE Emmanuel, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

FIDEOS CORPORATE SERVICES

Aerogolf Center, 1B, Heienhaff

L-1736 SENNINGERBERG

Signature

Référence de publication: 2009093556/20.

(090111964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique tenue en date du 12 juin 2009

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Géraldine Schmit et Eddy Dome, gérants de la société, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009093552/17.

(090111944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Mount Mezzanine S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.865.

—
Extract of the décisions taken by the Liquidator taken on July 15th 2009

- The registered office of Mount Mezzanine S.A. is transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des décisions prises par le liquidateur en date du 15 juillet 2009

- Le siège social de Mount Mezzanine S.A. est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Fin-Contrôle S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2009093545/17.

(090111932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093079/10.

(090111647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

ARC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093078/10.

(090111650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

United Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.585.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, SCHMIT Geraldine, et ROSATI Violene, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093455/16.

(090111455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Atex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.456.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 24 Juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009093236/19.

(090111116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Berberis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.319.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 janvier 2009

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance. Monsieur Tonino BECCEGATO, domicilié au 5, Viale dell'Industria, I-37036 San Martino B.A. (VR), Italie, Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, la société S.G.A. SERVICES S.A., domiciliée au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

BERBERIS S.A.

Société Anonyme

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009093550/19.

(090111795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

African Mining Securities Investment Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.821.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique tenue en date du 12 juin 2009

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009093469/15.

(090111723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Ex-Protect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.590.

Par résolutions signées en date du 7 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 1^{er} juin 2009;

2. Nomination de Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} juin 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093225/15.

(090111324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

De Schiffleger Schreiner s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 42.525.

Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé

Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, menuisier, demeurant

à L-4966 CLEMENCY, 57, rue de Fingig et

Madame Wilma ANSALDI, employée,

demeurant à L-4966 CLEMENCY, 57, rue de Fingig

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société DE SCHIFFLENGERSCHREINER SARL, avec siège social à SCHIFFFLANGE, 22, rue Denis Netgen, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 janvier 1993, publiée au Mémorial C numéro 142, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 avril 1993. Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Fixation d'une nouvelle adresse sociale de la société.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à:

L-3857 SCHIFFLANGE, 34, rue du Moulin.
Fait et passé à Schifflange, le 20 juillet 2009.
Référence de publication: 2009093478/24.

Signatures.

(090111645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Cresco Capital German Small Prop 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.520.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Gérants de la Société, CARUSO Jean-Pascal et DUNDON Alan, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009093476/17.

(090111663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.856.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juillet 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093223/14.

(090111332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

T.P.I. - Together Production International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.601.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093077/10.

(090111652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Schweitzer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.416.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
 EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
 L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2009093042/13.

(090111273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 81.266.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
 EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
 L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2009093041/13.

(090111275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Power Group Nexus Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.037.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 21 juillet 2009, que

1. L'assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur Madame Anne HUBERLAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

2. Est nommé en tant que nouvel administrateur Monsieur Sylvain KIRSCH, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009093027/20.

(090111562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Staveley S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093022/10.

(090111250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Czech Real Estate Regions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093015/11.

(090111256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009093987/13.

(090111875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Air Dessiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR DESSIRÉ S.A R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009093974/12.

(090111858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Loriner Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Loriner Holding S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009093972/12.

(090111859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

RI Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.791.

Il convient de porter à la connaissance du Recueil Spécial des sociétés et associations le changement d'adresse des gérants:

- ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.: le siège social de la personne morale a été transféré au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Jan Remie: l'adresse privée ou professionnelle de la personne physique a été transféré au 62 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 juin 2009.

Signatures

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009093950/17.

(090112297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Empe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.260.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EMPE S.A. R.L.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009093965/12.

(090111865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.299.

Il convient de porter à la connaissance du Recueil Spécial des sociétés et associations le changement d'adresse des gérants:

- ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.: le siège social de la personne morale a été transféré au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Jan Remie: l'adresse privée ou professionnelle de la personne physique a été transféré au 62 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 juin 2009.

Signatures

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009093948/17.

(090112303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Isola Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.326.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance prise en date du 4 juillet 2009 que le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour Isola Group Sarl

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009093542/17.

(090112172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.
